

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Le 3 mars 2024, le peuple suisse acceptait le versement d'une treizième rente AVS à tous les bénéficiaires de la retraite. Les rentiers AI et les survivants n'en ont pas profité, probablement parce que, quand tu es en chaise roulante ou veuve, tu n'as pas besoin d'argent. Bref, comme prévu, les initiants n'avaient rien prévu. Aucune indication dans le texte sur la manière de financer ces quatre à cinq milliards de francs supplémentaires qui vont sortir des caisses chaque année à partir du mois de décembre. Car, quand il s'agit d'arroser généreusement les électeurs, la gauche est championne, mais au moment de faire les comptes, il n'y a plus personne.

Comme nous ne pouvons pas imprimer ces milliards, il va falloir poser la question qui fait mal : de quelle poche va-t-on sortir cet argent ? Deux solutions s'offrent à nous : soit une augmentation des cotisations AVS payées à parts égales par les employeurs et les employés, soit

une augmentation de la TVA payée en fonction de la consommation de chacun. Une combinaison des deux est également possible.

La votation du 29 novembre qui nous occupe aujourd'hui vise à entériner une modification de la Constitution, dans laquelle est fixé le taux de la TVA, pour le faire passer à 8,5%, soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage représentant des recettes supplémentaires d'environ 1,4 milliard à partir de 2029, intégralement destinées au fonds de compensation de l'AVS. On voit bien qu'il s'agit d'un début, mais en aucun cas d'une solution. L'augmentation de la TVA représentera un effort minime pour les ménages, quels que soient les montants de leurs revenus. Soulignons par ailleurs que les touristes étrangers contribueront pour environ 80 millions par année en cas d'acceptation.

Ce sparadrap financier permettra de freiner la fonte des réserves de l'AVS,

qui, malgré cela, devraient passer dès l'année prochaine en dessous du seuil légal¹. Il ne s'agit donc pas d'une solution au problème du financement de la treizième rente, mais bien d'un début de réponse, qui devra être complété par d'autres mesures et, bien sûr, une nouvelle réforme de l'AVS, avec augmentation de l'âge de la retraite.

Nous avons voté NON à la treizième rente, mais, dans la mesure où il faut aujourd'hui trouver des sous, une petite augmentation de la TVA, ¹ un des impôts les plus équitables et qui reste très faible en comparaison internationale, nous semble raisonnable. Nous voterons OUI.

Michel Paschoud

¹ « La loi prévoit que le fonds ne doit en principe pas passer en dessous d'un montant correspondant aux dépenses annuelles de l'assurance » (brochure *Explications du Conseil fédéral*, page 14).

La loi est inique, mais c'est la loi

On se souvient qu'il y a quelques mois un employé d'une commune vaudoise avait condamné à une amende de 240 francs un retraité qui avait jeté par erreur une bouteille en PET avec d'autres déchets plastique. Il y a quelques semaines, c'est une

habitante de Villeneuve qui s'est vu infliger une amende de 150 francs pour avoir jeté des papiers dans une poubelle alors qu'elle se promenait dans un parc. Là encore, les employés communaux chargés de surveiller les citoyens déviants ont jugé que cette

dame avait enfreint l'obligation de trier ses déchets. Beaucoup de commentateurs, sur les sites de presse et sur les réseaux sociaux, ont trouvé cela absurde et disproportionné – mais il est hélas peu probable qu'ils soient majoritaires. Le syndic de la

commune, lui, ne voit absolument rien de problématique dans le fait de sanctionner lourdement les gens qui jettent leurs déchets dans les endroits autrefois prévus pour cela : *le règlement, c'est le règlement*. N'importe quel acte, aussi injuste, excessif et abusif soit-il (selon une conception traditionnelle des choses), est aujourd'hui parfaitement légitime et acceptable dès lors qu'il est *prévu par le règlement*. Un abus de droit prévu par le règlement est autorisé ; il est même obligatoire.

On moque volontiers les Vaudois pour leur amour des lois... Pourtant, cette dérive répressive est celle de toute la société occidentale. Et si, dans les pays voisins, ce sont les autorités qui se livrent à un autoritarisme croissant *contre* leurs administrés, ici en Suisse, c'est plutôt la population qui réclame des autorités et des lois de plus en plus liberticides. On a pu s'en convaincre durant la crise du Covid, où les autorités helvétiques se sont montrées, malgré tout, beaucoup plus accommodantes qu'à l'étranger, alors que de simples citoyens harcelaient la police pour dénoncer leurs voisins et revendi-

quaient haut et fort l'enfermement durable de tous les « indisciplinés ».

L'obsession de réglementer la vie des autres risque de se manifester une nouvelle fois le 29 novembre prochain. Selon un récent sondage de presse, une majorité de Suisses seraient prêts à accepter l'initiative populaire demandant d'inscrire dans la Constitution fédérale une interdiction des... feux d'artifice. En attendant qu'on y ajoute, sans doute, la prohibition des instruments de musique, des pantoufles roses et des chaises de balcon. De vieilles dames et de vieux messieurs s'offusquent de ce que les feux d'artifice font peur aux animaux ; mais personne ne lancera une initiative pour interdire à certains animaux de faire peur aux humains ; parce que les humains, dans l'inconscient collectif de l'Occident moderne, deviennent moins importants que les animaux, les végétaux ou les minéraux. Les humains ne sont tolérés qu'à condition de faire de moins en moins de bruit, de se faire de moins en moins remarquer, de vivre de moins en moins – et, bien sûr, de *respecter les règlements*.

Le mouvement ne s'arrête pas. De prochaines étapes se profilent déjà. A Berne, un élu socialiste demande que la loi oblige les conducteurs de voiture à ouvrir leur portière avec la main droite, sous prétexte de mieux protéger les cyclistes inattentifs. Quant à la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme, elle souhaite une surveillance accrue des « émojis qui cachent des messages de haine » dans les conversations sur internet (le verre de lait serait un symbole de « pureté blanche », le kiwi véhiculerait des discours transphobes, la baguette de pain ferait référence aux Français de souche, etc.).

Tous ces exemples font sourire tant ils apparaissent grotesques... jusqu'à ce que les sanctions commencent à pleuvoir, parce que *le règlement, c'est le règlement*.

Heureusement que les journalistes et les politiciens nous répètent chaque jour que notre monde de fous furieux est un monde libre, et que les régimes *illibéraux*, ce sont les autres.

Pollux

Feux d'artifice

Les milieux de défense des animaux et de la nature veulent réglementer à l'échelon fédéral l'usage des feux d'artifice qui accompagnent des fêtes comme le 1^{er} août ou la Saint-Sylvestre.

Il n'est pas question de nier les nuisances occasionnées par les pétards et autres engins pyrotechniques. Elles sont aussi détestables que celles qu'engendrent les motos pétaradantes qui cassent les oreilles

des braves gens tous les jours de l'année, sans que personne ne s'en émeuve ou ne réclame un article constitutionnel qui permettrait de s'en débarrasser.

Les arguments des initiants ne sont pas dépourvus de pertinence¹. Il est vrai que les animaux souffrent, que l'usage des feux d'artifice engendre des accidents, des déchets et des pollutions.

Mais ce n'est pas une raison pour instaurer « un cadre clair et uniforme dans toute la Suisse ».

C'est le problème avec les initiatives populaires : elles conduisent à la centralisation et à l'uniformisation.

Peu importe, en l'occurrence, que les nuisances engendrées par les feux d'artifices dans une grande commune lacustre ne soient pas les mêmes que celles qui frapperaient

une petite commune de montagne le cas échéant. Tout le monde sur un rang et gare aux têtes qui dépassent ! Les seules autorités aptes à évaluer les risques et les mesures à prendre

pour limiter les nuisances sont celles des communes.

Il ne devrait même pas y avoir de compétences cantonales en la matière.

M.P.

¹ [Votation populaire de 29 novembre 2026 - Explications de Conseil fédéral.](#)

Ne dites pas...

Ne dites pas : « Un étudiant de l'Université de Fribourg dénonçait un prétendu "accord" de recherche avec l'Université Ariel, en Israël. Une "dangereuse fake news" qui n'a jamais existé. »¹ Dites : « Un étudiant de l'Université de Fribourg dénonçait un prétendu "accord" de recherche avec l'Université Ariel, qui se trouve en Israël. Un dangereux mensonge. »

On se perd en conjectures : si le bobard n'a jamais existé, c'est que le « prétendu accord » dénoncé était bel et bien réel. Il semble cependant qu'il n'y ait pas eu d'accord entre l'Université de Fribourg (Unifr) et

l'Université Ariel, et que l'auteur du canular a été dûment condamné « pour usurpation d'identité, faux dans les titres et calomnie ».

Est-ce l'auteur de l'article qui tente d'embrouiller ses lecteurs ou s'agit-il d'une nouvelle démonstration d'incompétence ?

Par ailleurs, pourquoi une université suisse ne pourrait-elle pas s'associer avec une université étrangère, quelle qu'elle soit, pour mener à bien des programmes de recherche ? Pourquoi donc, dans le cas qui nous occupe, un tel partenariat aurait-il pu « nuire à l'image de l'Unifr » ?

La réponse est simple : de nos jours, le monde intellectuel – on cherche son cerveau après qu'il a parlé – se doit de prendre parti dans des luttes politiques qui ne le regardent en rien. Et il n'est, hélas, pas le seul.

La politisation de la science, de la culture, de l'art et du sport est l'une des manifestations les plus achevées de la bêtise humaine.

Le pinailleur

¹ [À Fribourg, un étudiant invente un « accord secret » entre son uni et Israël - 20 minutes](#)

3

Départ

Le conseiller fédéral vaudois Guy Parmelin, président de la Confédération et chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, quittera le Gouvernement helvétique le 31 décembre 2026 et non au moment des élections fédérales de décembre 2027 comme l'eût voulu la logique.

M. Parmelin explique, en substance, que nul n'est indispensable, que le feu sacré s'amenuise avec le temps, que la fatigue se fait sentir, qu'il faut penser un peu à Mme Parmelin et qu'il convient de laisser la place à des forces nouvelles.

Tout cela est exact, mais je ne puis m'empêcher de penser qu'une autre raison vient s'ajouter à cette énumération : l'année prochaine, les citoyens suisses devront se prononcer sur le paquet d'accords hautement controversé que le président de la Confédération a signé le 2 mars 2026, au nom du Conseil fédéral, avec Mme Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne.

M. Parmelin est membre de l'Union démocratique du centre, qui est vent debout contre ce qu'on appelle, dans l'espoir de ne pas effaroucher le bon peuple, les Bilatérales III. C'est aus-

si, autant qu'on sache, un homme de bon sens. Il n'est donc pas impossible que, à titre personnel, il soit lui aussi opposé à ce que la Suisse se mette à la remorque de l'Union européenne.

Or, il est bien connu que lors des votations, les conseillers fédéraux ont la fâcheuse habitude de faire campagne au lieu de rester neutres comme ils le devraient – le Conseil des Etats s'est penché sur ce problème durant la session d'automne des Chambres fédérales et le Conseil national devrait en débattre durant la session de décembre, mais il n'est, pour l'instant, nullement certain que nos « sages »

se tiendront tranquilles le moment venu.

Comme le fait remarquer M. Olivier Delacrétaz dans *La Nation*, « le conseiller fédéral qui serait en désaccord avec le reste de ses collègues à propos de telles questions et se sentirait en conscience – ou par discipline de parti – tenu de l'exprimer

devrait examiner la possibilité d'une démission »¹.

On ne saurait donc exclure que M. Parmelin, désireux de ne pas rompre la collégialité, qui oblige le Gouvernement à parler d'une seule voix, mais peu soucieux de s'exprimer contre ses propres convictions, ait choisi de quitter le Conseil fédéral avant

l'heure, afin de retrouver sa liberté d'opinion dès le 1^{er} janvier 2027 sans se montrer déloyal.

Qui le blâmerait d'avoir une conscience ?

Mariette Paschoud

¹ [La Nation : édition n° 2316 - Ligue vaudoise.](#)

Maricarmen, Pedro et ses manigances

Le président espagnol Pedro Sánchez est en mauvaise posture depuis un certain temps. Empêtré dans les scandales de corruption qui touchent sa femme et ses plus proches collaborateurs, vivement critiqué pour sa gestion de l'invasion de Ceuta, sans budget depuis des années, obligé de gouverner avec l'extrême gauche, il voyait s'approcher les prochaines échéances électorales avec pessimisme. Mais voilà qu'éclate l'affaire Maricarmen et le ciel s'éclaircit.

Pour qui n'a pas suivi l'affaire, Maricarmen Abascal Martín est une retraitée de huitante-sept ans qui vivait pour 500 euros par mois dans un appartement du Retiro, un quartier huppé de Madrid. En 1956, son père avait signé le bail à loyer de l'appartement et, à son décès, le bail avait été transmis à sa mère. Lorsque cette dernière décéda en 2005, Maricarmen hérita du bail pour une durée de deux ans, comme indiqué dans la *Ley de Arrendamientos Urbanos* de 1994. Le bail arriva donc à échéance en 2007 et ne fut jamais renouvelé. Lorsque l'immeuble fut acheté en 2018 par une société d'investissement, cette dernière offrit à la locataire un nouveau bail, mais avec un loyer actualisé aux prix du marché, qui ne pouvait pas être assumé

par la retraitée. Le tribunal ordonna donc l'expulsion de la locataire. Cet épisode, banal en soi – Maricarmen n'est pas une exception et des milliers d'expulsions ont lieu chaque année en Espagne –, donna lieu à une forte mobilisation sociale à Madrid. Les images de la vieille dame emmenée en ambulance ont ému la population, et les mouvements d'extrême gauche en ont profité pour sortir dans la rue et occuper la Plaza del Sol, en plein centre de Madrid.

Il faut comprendre que le contexte est particulièrement compliqué en Espagne en matière de logement. Durant des années, après la crise de 2008 et la faillite de nombreuses entreprises de promotion et de construction, les logements neufs se sont construits au compte-gouttes. L'importante augmentation de la population ces dernières années a créé une forte tension sur le marché, tant de la location que de la vente. On estime qu'il manque 750'000 logements en Espagne et le gouvernement de Pedro Sánchez, sous la pression de ses associés de *Sumar*, à l'extrême gauche, n'a fait qu'aggraver le problème en promulguant des lois ineptes qui surprotègent les locataires et exposent les propriétaires, limitent les loyers et punissent l'in-

vestissement. Le résultat est sans surprise : il n'y a plus de biens à la location et plus d'investissement. Le problème du logement a passé à la première place dans les enquêtes sur les préoccupations des citoyens.

Pedro Sánchez a donc sauté sur l'occasion pour se poser en défenseur des plus démunis en promouvant à la va-vite, en Conseil des ministres, deux décrets sur le logement, qui prétendent donner un peu plus de privilèges aux locataires et un peu plus d'obligations aux bailleurs. Et c'est là que l'on voit l'habileté de la manœuvre. Ces décrets doivent passer par le Parlement pour être ratifiés. Or, Pedro Sánchez n'a pas de majorité sans l'appui du parti *Junts per Catalunya* de Carles Puigdemont, qui, dans ce cas, ne le lui a pas donné. Les décrets ont donc été annulés et le président a annoncé, comme si c'en était le motif, qu'il avait décidé de dissoudre le Parlement et de convoquer des élections générales anticipées pour le 29 novembre.

Or, durant cette période transitoire, c'est la Commission permanente qui ratifie les décrets votés en Conseil des ministres. Et il se trouve que cette commission ne compte que soixante-neuf membres parmi les parlementaires, qui représentent proportion-

nellement les différentes forces politiques. Mais, par le jeu des arrondis, le sieur Sánchez n'a plus besoin des Catalans pour faire approuver deux nouveaux décrets, qui reprennent en substance ceux qui ont été rejetés.

Il compte se poser en héros grâce à ces grosses ficelles, mais il y a fort à parier que les manigances du président espagnol pour tenter de s'accrocher au pouvoir ne tromperont pas grand monde et que le bilan dé-

sastreux de ses deux mandats va le rattraper dans les urnes.

On l'espère du moins.

Mi.P.

Bricoles

Bonne question

Le 21 septembre, mon quotidien favori publiait un communiqué de l'**Agence France-Presse**, qui, évoquant le cadavre d'un homme retrouvé pieds et poings liés dans le Rhône, faisait assavoir aux populations, le plus sérieusement du monde, que le Parquet de Lyon avait ouvert une enquête, dont il espérait notamment qu'elle permettrait de déterminer si le décès était « consécutif à l'intervention d'un tiers »¹

Ce souci d'exactitude est tout à fait louable. On ne saurait en effet exclure qu'un candidat au suicide décide de s'asseoir au bord du fleuve pour se lier les mains – de préférence dans le dos ? – et les pieds, afin de s'assurer qu'il n'a aucune chance de survivre. Il est essentiel aussi de vérifier que le noyé ne s'est pas ligoté accidentellement avant – comble de malchance ! – de tomber malencontreusement dans le Rhône.

Et dire qu'il y a des gens qui reprochent à la justice et à la presse de ne pas faire leur travail correctement.

M.P.

¹ [Lyon : un homme retrouvé pieds et poings liés dans le Rhône, enquête ouverte - 20 minutes](#)

Alibi

Mme Rachida Dati, politicienne française quasi inamovible, maire du VII^e arrondissement de Paris, ancien garde des sceaux, ancien ministre de la culture, ancien député au Parlement européen, rencontre quelques ennuis avec la justice, qui la soupçonne de s'être rendue coupable de trafic d'influence durant ses mandats d'eurodéputé².

Comme, à l'heure où je rédige ces lignes, aucune condamnation n'a encore été prononcée, je suppose que, en dépit du bruit qu'a fait la presse autour de cette affaire, Mme Dati bénéficie de la présomption d'innocence.

Je ne nourris aucune animosité particulière à l'égard de cette dame, mais je trouve amusant l'un des arguments qu'elle avance pour démontrer que l'accusation dont elle fait l'objet est sans fondement : elle n'était pas là.

« J'étais peu présente. Je ne vivais pas sur place, je ne dormais pas sur place », argue-t-elle, paraît-il. Il semblerait que cette affirmation soit confirmée « par des membres du Parlement européen qui ont décrit pendant l'information judiciaire une eurodéputée rarement visible et peu impliquée dans les activités parlementaires européennes ».

Avis aux électeurs d'ici et d'ailleurs : l'absentéisme de certains députés ne relève pas de la négligence, de la paresse ou de raisons indépendantes de leur volonté. Il n'est rien d'autre qu'une élémentaire mesure de protection contre d'éventuelles accusations calomnieuses.

M.P.

² [Rachida Dati : accusée de corruption, elle plaide son absence à Bruxelles - 20 minutes](#)

Lucidité

Comme il fallait s'y attendre, la dernière Assemblée générale de l'ONU, qui s'est tenue du 18 au 28 septembre à New York, a coûté beaucoup d'argent et n'a débouché sur rien.

En revanche, elle a permis à de nombreux « grands de ce monde » de prononcer des discours marqués au coin de la sottise.

M. Emmanuel Macron, président de la République française, s'est particulièrement illustré dans cet exercice, le seul, hélas, qui lui permet encore de se distinguer, et qui était, de surcroît, son dernier, son ultime, son der des der devant les représentants d'un monde uni par la solidarité, l'active recherche de la paix et la compréhension entre les peuples.

Le Pamphlet

Case postale 998,

1001 Lausanne

[*courrier@pamphlet.ch*](mailto:courrier@pamphlet.ch)

Directeur de publication :

Michel Paschoud

ISSN 1013-5057



M. Macron s'est donc enflammé « en faveur de l'ONU face au retour des "empires" et à la "loi de la jungle" »³. Comme si les « empires » et la « loi de la jungle » avaient jamais disparu ! Comme si l'ONU avait jamais menacé, autrement que par des résolutions sans effets, les empires et la loi de la jungle !

Tout le monde, à part Mme Brigitte Macron – et encore : elle aurait parfois, dit-on, la main leste – critique, moque et éreinte le président de la République française.

Mais, au fond, celui-ci n'est peut-être qu'un rêveur égaré dans un monde auquel il ne comprend rien.

M.P.

³ [Macron appelle à préserver l'ONU face à la « loi de la jungle » - 20 minutes](#)